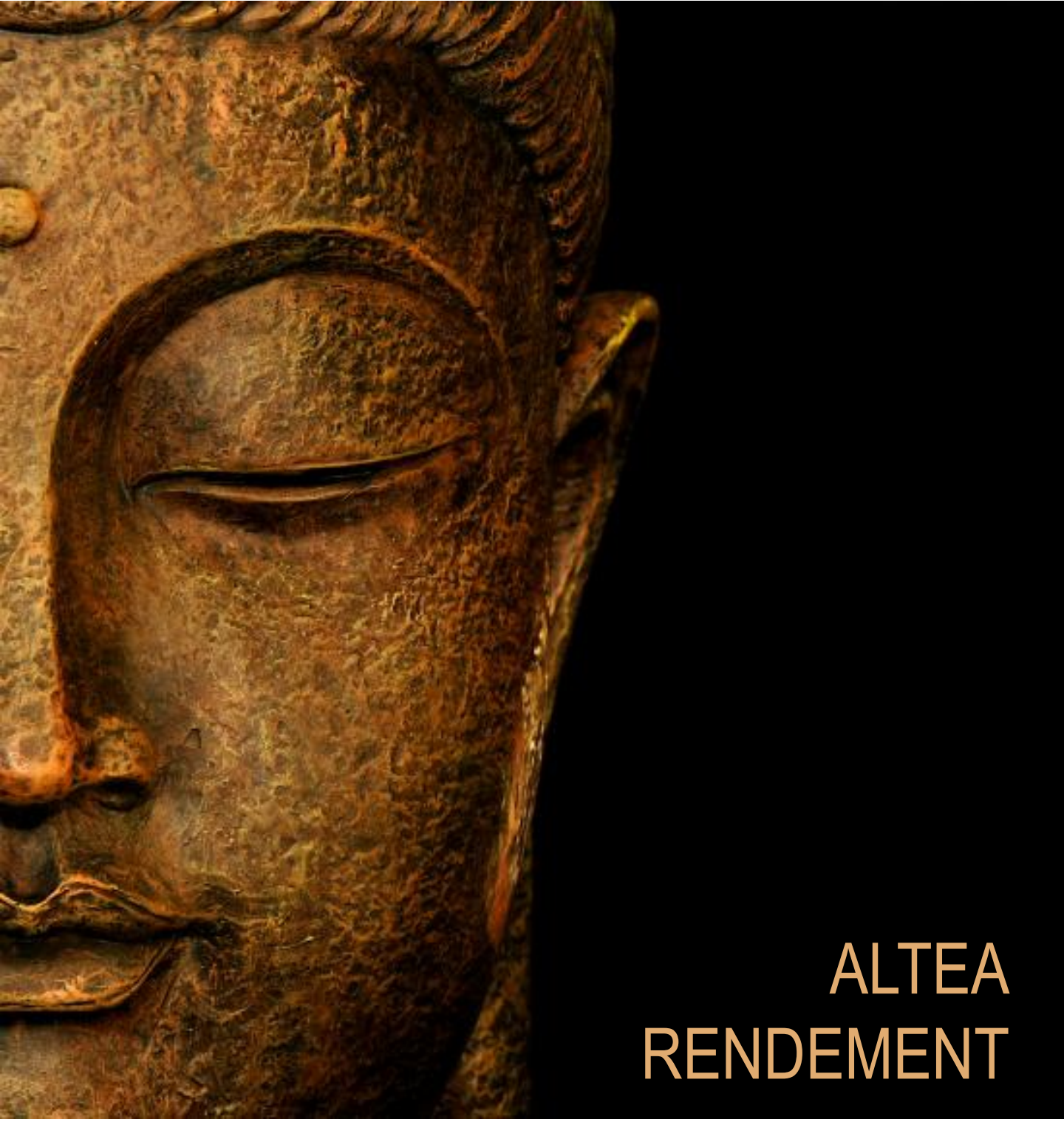

# ALTEA RENDEMENT

- Instrument financier de droit français non garanti en capital
- Durée de placement recommandée : 6 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé)
- Eligibilité : Contrats d'assurance-vie, de capitalisation et comptes titres

ALTEA
CAPITAL

*Le porteur privilégie un produit adossé au marché actions européen. Le remboursement de l'Altea Rendement est conditionné à l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis.*

*En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance de la formule au-delà de 50% (exclu), le porteur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à - 50% (inclus), le porteur accepte de limiter ses gains en cas de très forte hausse des marchés actions.*

*Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Altea Rendement soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.*

## Objectifs d'investissement

- Un mécanisme de remboursement anticipé activable dès la première année
- Une perte en capital à l'échéance si l'indice Euro Stoxx 50® a enregistré une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial
- Un remboursement égal à 148% du capital initialement investi à l'échéance des 6 ans (soit un TRA de 6,8%) si l'indice Euro Stoxx 50® a enregistré une hausse ou n'a pas baissé de plus de 50%

## Détails du mécanisme de remboursement

**Mécanisme automatique de remboursement anticipé**

De l'année 1 à 5, dès que la performance de l'indice Euro Stoxx 50® depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé.

L'investisseur reçoit alors :

**L'intégralité du capital initialement investi**
**+**
**Un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine**

**Mécanisme de remboursement à l'échéance**

A l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance finale de l'Indice Euro Stoxx 50® depuis l'origine.

- **Cas favorable :** Si celle-ci est **supérieure ou égale à -50%**, l'investisseur reçoit :

**L'intégralité du capital initialement investi**
**+**
**Un gain de 48%**
**(soit un Taux de Rendement Annuel de 6,8%)**

- **Cas défavorable :** Si celle-ci est **inférieure à -50%**, l'investisseur reçoit :

**La valeur finale[1] de l'indice**
**Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance**

[1] La valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50® à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

# Illustrations du mécanisme de remboursement

*Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Elles sont de plus présentées hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.*

CAS FAVORABLE : Hausse de l'Indice

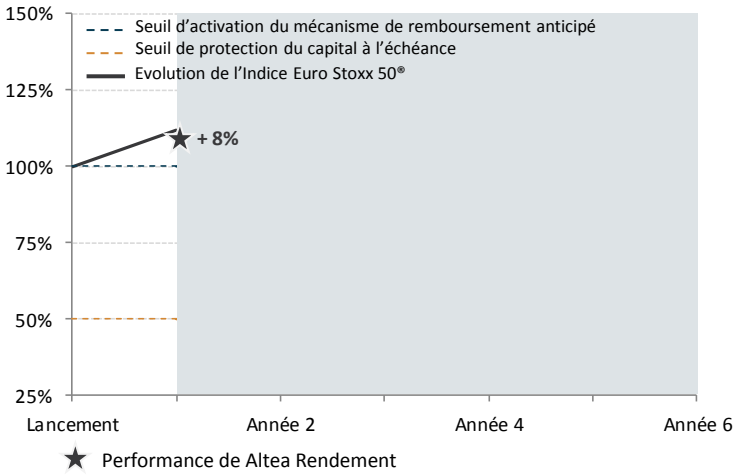


- A l'issue de 1ère année, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance positive depuis l'origine (+12%). Le mécanisme de remboursement est donc activé.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial plus un gain de 8% par année écoulée soit 108%.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel maximum de 7,9% contre un Taux de Rendement Annuel de 12,0% pour un investissement direct dans l'Indice.

CAS MEDIAN : Baisse de l'Indice inférieure à 50%

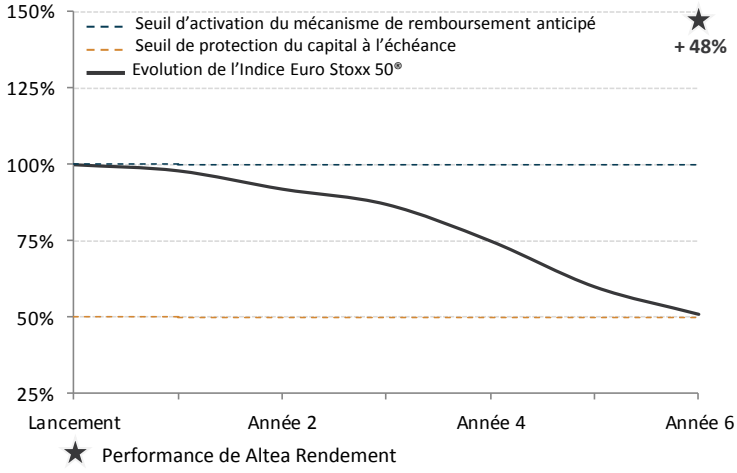


- A l'échéance des 6 ans, l'Indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -49% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -50%.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial plus un gain de 48% soit 148%.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel maximum de 6,8% contre un Taux de Rendement Annuel de -10,7% pour un investissement direct dans l'Indice.

CAS DEFAVORABLE : Baisse de l'Indice supérieure à 50%

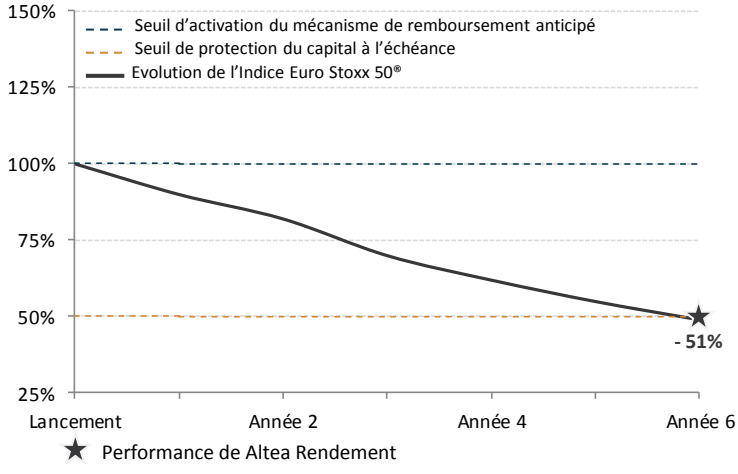


- A l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -51% depuis l'origine.
- L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'Indice, soit 49%
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel maximum de -11,3% égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice.

# Simulations historiques

4437 tests ont été réalisés sur des placements semblables à Altea Rendement (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les cours de l'indice Euro Stoxx 50® ont été relevés chaque jour entre le 1er décembre 1987 et le 1er décembre 2010.

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé, présentées selon la date de lancement. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché ces dernières années. Ces simulations ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSEES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT À DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

Synthèse des résultats

| Taux de Rendement Annuel | |
|---|---|
| Minimum | 6,8% |
| Moyenne | 7,7% |
| Maximum | 7,9% |

Statistiques de dates de remboursement

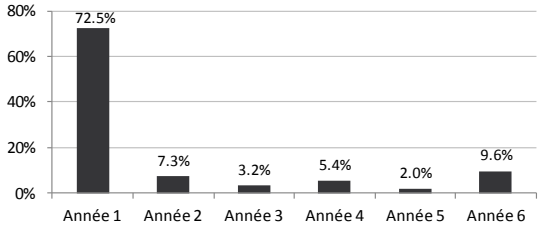


Évolution des Taux de Rendement Annuel

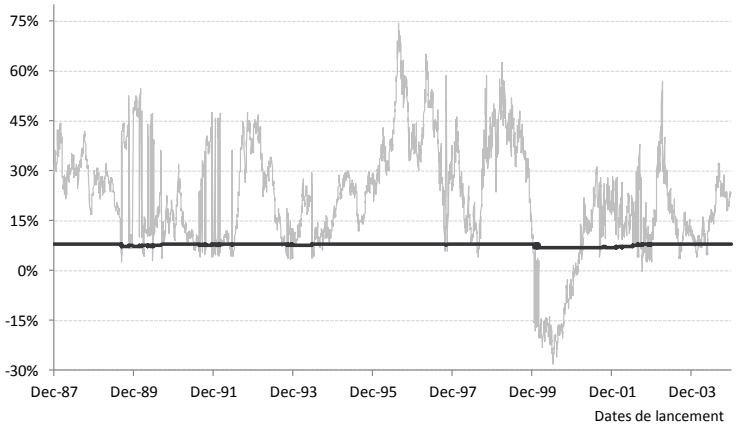


**Investissement dans Altea Rendement**
**Investissement direct dans l'indice Euro Stoxx 50® dividendes réinvestis sur une période de placement identique**

Répartition des Taux de Rendement Annuel

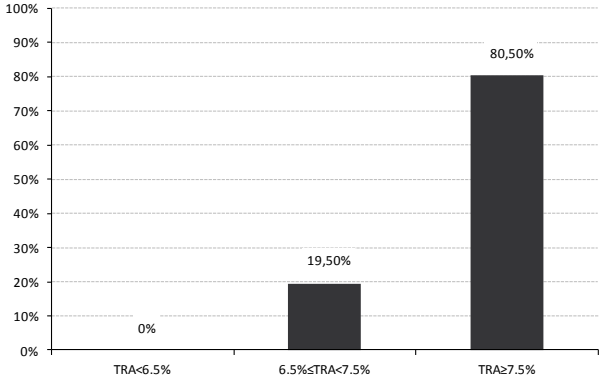

# L'Indice Euro Stoxx 50® :

## L'indice de référence des valeurs européennes

*L'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, se compose des 50 premières sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète fidèlement la structure et le développement économique de la zone Euro.*

### Evolution de l'Indice Euro Stoxx 50®

Source : Bloomberg, du 31/12/1986 au 02/12/2010

### Répartition géographique

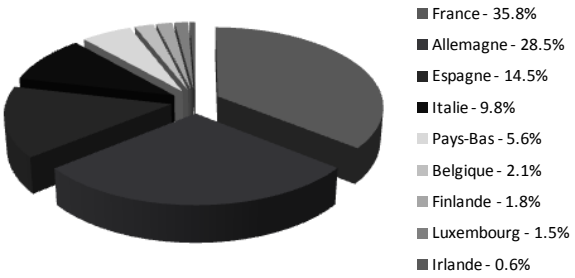


Source : www.stoxx.com, au 30/09/2010

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## Avantages

- De l'année 1 à 5, si la performance de l'Indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son Capital Initial et un gain de 8% par année écoulée.
- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable et si l'Indice enregistre une performance supérieure ou égale à -50% depuis l'origine, l'investisseur reçoit un gain de 48% (soit un TRA de 6,8%).
- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le Capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice Euro Stoxx 50® a baissé de plus de 50% depuis l'origine.

## Inconvénients

- Pas de protection du Capital : le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 31/03/2011, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice Euro Stoxx 50® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un TRA maximum de 7,9%).
- Le rendement de Altea Rendement à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50®.

# Principales caractéristiques financières

**Type**
Instrument financier de droit français non garanti en capital

***Emetteur***
SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale

***Garant***
Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)

***Devise***
Euro

***Période de commercialisation***
Du 20/12/2010 au 31/03/2011

***Prix d'achat***
Le prix progressera régulièrement selon un taux annuel de 1% pour atteindre 1000 euros le 31/03/2011

***Valeur Nominale***
1000 euros (le 31/03/2011)

***Date d'émission***
20/12/2010

***Prix d'émission le 20/12/2010***
99,77% du montant de l'émission

***Date d'échéance***
23/03/2017

***Dates d'évaluation***
02/04/2012 ; 02/04/2013 ; 31/03/2014 ; 31/03/2015 ; 31/03/2016 ; 15/03/2017

***Dates de remboursement anticipé***
10/04/2012 ou 10/04/2013 ou 08/04/2014 ou 09/04/2015 ou 08/04/2016

***Commission de souscription***
Néant

***Commission de rachat***
Néant

***Règlement/Livraison***
Euroclear France

***Commission de distribution***
Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum égale à 0,85% du montant effectivement placé

***Cotation***
Bourse de Luxembourg

***Sous-jacents***
Indice Euro Stoxx 50®

***Marché secondaire***
Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1%

***Code Isin***
FR0010975862

***Éligibilité***
Contrats d'assurance-vie, contrats de capitalisation et comptes titres

***Code Eusipa***
1260 – Express Certificate

# Avertissement

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit. Evénements exceptionnels – méthodes d'ajustement ou de substitution - résiliation ou remboursement anticipé(e): La survenance d'événements exceptionnels pouvant affecter un ou plusieurs sous jacent(s) du produit peut, en vertu des termes et conditions du produit, déclencher (i) l'application de modalités d'ajustement ou de substitution ou (ii) la résiliation ou le remboursement anticipé(e) du produit. Les termes et les documents relatifs au produit peuvent également prévoir le remboursement ou la résiliation anticipé(e) du produit même en l'absence de la survenance d'événements exceptionnels. Dans tous les cas, le montant remboursé par Société Générale peut être inférieur au montant initialement investi. Restrictions générales de vente : le produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. En investissant dans ce produit, chaque investisseur est présumé garantir à Société Générale qu'il est dûment autorisé à cette fin. Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Le support Altea Rendement décrit dans le présent document fait l'objet d'un Programme de Dette (en date du 27 avril 2010) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg comme étant conforme à la directive 2003/71/EC. Le Prospectus qui se réfère à ce Programme a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Contrôle du Secteur Financier du Luxembourg et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le prospectus est disponible sur le site Internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur celui de la Société Générale (http://prospectus.socgen.com). Les Conditions Finales (en date du XXXX 2010) et le résumé du prospectus établi en langue française sont disponibles sur le site Internet de la Société Générale (http://prospectus.socgen.com) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.

**Facteurs de risque :**

**1. Risque de volatilité :** jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi. **2. Risques relatifs aux conditions de marché défavorables :** les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier. **3. Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.. **4. Garantie par Société Générale ou par un tiers :** le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant. **5. Risque de Crédit :** dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale) en sa qualité de de garant, les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale). **6. Pas de marché liquide :** il n'y a aucun marché liquide sur lequel ce produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LE PRODUIT DECRIT DANS CE DOCUMENT NE PEUT, A AUCUN MOMENT, ETRE DETENU OU AVOIR COMME BENEFICIAIRE ECONOMIQUE UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE CE TERME EST DEFINI DANS LA REGULATION S PROMULGUEE EN APPLICATION DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LA « REGULATION S ») ET, EN CONSEQUENCE, NE PEUT ETRE OFFERT ET VENDU EN DEHORS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE QU'A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES « U.S. PERSONS », CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA REGULATION S. Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice EUROSTOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Réf. (A) 711013 000783 Déc. 2010

ALTEA CAPITAL

**ALTEA CAPITAL**
4 rue du Général Lanrezac
75017 Paris
01 45 72 39 42